

AVIS DE COURSE

Critérium de bassin - Catamaran Club Nautique d'Arès 5C, samedi 30 mai 2026, à Arès

PREAMBULE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans les RIR (*Règles d'Introduction à la Régate*),
- 1.2 les règlements fédéraux.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront affichées le samedi 30 mai lors de la confirmation des inscriptions.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique minimum 48h avant la compétition à l'adresse suivante :

<https://www.cnares.org/evenements/>

3 COMMUNICATION

Sans objet.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 La régata est ouverte à :

- tous les jeunes en école de sport n'ayant jamais participé à une régata de groupe 5A et plus. Des catamarans leur seront fournis sur place (Topaz14, FCM),
- tous les bateaux en intersérie catamaran (INC)

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles doivent envoyer le bulletin d'inscription par mail.

Les inscriptions en ligne seront closes le 29 mai à 18h00. Il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

4.4 Plus d'informations ici : <https://www.cnares.org/evenements/>

5 DROITS A PAYER

Sans objet

6 PUBLICITE

Sans objet

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Sans objet.

8 PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Samedi 30 mai	14h30	15h30

8.1 Jour(s) de course :

Date(s)	Classe
Samedi 30 mai	FCM - INC

8.2 Nombre de courses :

Classe(s)	Nombre	Maximum par jour
FCM - INC	De 2 à 4	4

8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course prévue à 16h30.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Sans objet

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Sans objet.

11 LIEU

L'Annexe à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Sans objet.

14.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 3 à 5 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon identifiable par le comité de course.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Le club nautique d'Arès prête des TOPAZ14 pour la flotte collective.

17 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU – PLACE AU PORT

Sans objet.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent ou son représentant légal accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu à partir de 18h30.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le CNA :

Téléphone : 05 56 60 05 37 Site Internet : <http://cnares.org/> Mail : infos@cnares.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

